



Dublin, 6 juin 2014

Objet: consultation publique de l'UE sur le développement d'un nouveau cadre pour les mesures techniques dans la PCP réformée

Cher Directeur Général Mme. Evans,

Au nom des membres du Conseil Consultatif des Eaux Occidentales Septentrionales (CC-EOS), je tiens à vous remercier pour l'opportunité qui nous est offerte de présenter une réponse au document de consultation sur les mesures techniques, disponibles sur le site web de la DGMARE¹.

Le CC-EOS reconnaît les efforts déployés par la Commission Européenne en recherchant activement les points de vue des parties intéressées et représentées dans les conseils consultatifs sur une période de consultation plus longue, en accordant effectivement 16 semaines au lieu des 8 semaines prévues pour la procédure ordinaire. Le CC-EOS apprécie également la présentation détaillée faite par Dominic Rihan lors d'une récente réunion du Groupe de Travail Horizontal du CC-EOS sur les Rejets tenu à Dublin, le 26 Mars 2014.

Depuis sa création en 2005, le CC-EOS a toujours prôné la nécessité de simplifier, de réviser et d'adapter un ensemble de mesures techniques en fonction des spécificités des différentes pêcheries. Nous avons toujours soutenu une approche «*bottom-up*» pour l'élaboration et le développement de mesures de gestion spécifiques au niveau de bassin maritimes régionaux, conformément aux objectifs généraux fixés par les législateurs de l'UE.

Avec l'entrée en vigueur du règlement de la PCP (UE No 1380/2013), qui compte, entre autres éléments fondamentaux, le processus de régionalisation de la gestion des pêcheries et la mise en œuvre progressive de l'obligation de débarquement des espèces commerciales, le CC-EOS soutient la révision opportune et fondamentale du Règlement du Conseil (CE) n° 850/98 actuellement en vigueur.

Le CC-EOS soutient l'ambition de la Commission de proposer un nouveau cadre de mesures techniques qui contribueront à accomplir les objectifs d'une Politique Commune de Pêche réformée. Spécifiquement, le CC-EOS préconise :

- Une simplification des mesures techniques et des conditions qui permettront e procédure de prise de décisions à niveau régional;
- Création d'incitations pour engager l'industrie à assumer plus de responsabilités;
- Élimination, réduction et évitement de captures non désirées;
- Minimisation des impacts des engins de pêche sur l'écosystème.

¹http://ec.europa.eu/dqs/maritimeaffairs_fisheries/consultations/technical-measures/index_en.htm





A cette occasion, le CC-EOS n'a pas été en mesure de présenter ses propres conseils concernant les questions posées dans le document de consultation.

Les raisons en sont de deux ordres:

1. L'absence de résultats concluants des discussions portant sur ce sujet et l'absence d'un débat en profondeur propre à générer une opinion ou avis du CC-EOS.
Le faible taux de réponse des membres consultés sur le sujet au cours du premier trimestre de l'année s'explique probablement par le fait qu'il s'agit d'une consultation publique. En conséquence, la plupart des organisations membres (en particulier celles du secteur de la pêche) ont choisi, à cette occasion, de présenter des réponses individuelles directement à la Commission.
2. Eu égard à la complexité technique de cette question, il est difficile, dans la pratique, de parvenir à un point de vue commun sur certaines des questions contenues dans le document de consultation.

Je tiens toutefois à souligner que le Secrétariat a reçu deux contributions générales des organisations du secteur de pêche ARVI-ANASOL (Espagne) et CNPMM (France) ainsi que deux contributions spécifiques de organisations des autres groupes d'intérêt: ClientEarth et RSPB - BirdLife International. Ces contributions sont annexées à des fins d'exhaustivité et transparence, car nous n'avons pas eu l'opportunité de discuter, ni de débattre du contenu de ces observations au sein du CC-EOS.

J'espère que les contributions ci-dessus mentionnés et celles qui ont été présentées directement à la Commission par les membres du CC-EOS seront utiles et satisfaisantes et apporteront des informations pour les délibérations de la Commission sur ce sujet.

Le CC-EOS souhaite poursuivre sa collaboration avec la Commission sur ce sujet et s'est également engagé à fournir des avis et des conseils, chaque fois que cela lui sera possible, sur toutes les futures consultations.

Cordialement,

Bertie Armstrong
Président du CC-EOS

Copie: Ernesto Penas, Ernesto Bianchi, Dominic Rihan et Evangelia Georgitsi (DG MARE)

